

Biodiversité : Perspectives mondiales

Résumé de la 2^{ème} édition du rapport de la CDB



Un résumé réalisé par:

GreenFacts
Faits sur la Santé et l'Environnement

En collaboration avec:



Convention sur la
diversité biologique

LA BIODIVERSITÉ est menacée par de nombreuses activités humaines, et sa disparition a de lourdes conséquences pour notre planète. La Convention sur la diversité biologique (CDB) s'est donné en 2002 l'objectif ambitieux de réduire le rythme de perte de biodiversité d'ici 2010. Une série d'indicateurs ont été créés afin d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de cet objectif. L'objectif 2010 de la CBD peut-il être atteint? Quelles sont les actions à mener pour y parvenir?



Pourquoi s'inquiéter de la perte de biodiversité ?

La biodiversité reflète le nombre, la variété et la variabilité des organismes vivants, ainsi que la façon dont ces paramètres varient d'un endroit à un autre et au fil du temps. Le concept englobe la diversité au sein des espèces, entre les espèces et entre les écosystèmes. En somme, c'est la diversité de la vie sur Terre. Les écosystèmes fournissent des besoins de base vitaux, tels que la nourriture, l'eau propre et l'air pur. Ils offrent une protection contre les catastrophes naturelles et les maladies, façonnent les cultures humaines et les croyances spirituelles, et maintiennent les processus essentiels de la vie sur Terre. La perte de biodiversité affecte les écosystèmes en les rendant plus vulnérables aux perturbations et moins aptes à fournir leurs précieux services.

L'impact de l'activité humaine sur la nature est considérable et va croissant : les changements en matière de biodiversité ont été plus rapides au cours des 50 dernières années qu'à aucune autre période de l'histoire humaine.

Que sont la CDB et son objectif 2010 ?

L'inquiétude profonde face à la perte rapide de biodiversité et la reconnaissance de son rôle important pour l'humanité ont conduit à l'adoption, en 1992, de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Les objectifs de ce traité mondial juridiquement contraignant sont la conservation de la biodiversité et son utilisation durable, ainsi que le partage équitable des bénéfices tirés des ressources génétiques.

En 2002, la Conférence des Parties de la CBD a convenu « d'assurer d'ici 2010 une forte réduction du rythme actuel de perte de diversité biologique ». Afin d'évaluer les progrès accomplis, elle a adopté un cadre permettant d'orienter les actions et défini des indicateurs pour évaluer l'état de la biodiversité et son évolution.

Pourquoi des indicateurs de biodiversité ?

Les indicateurs de biodiversité ont été définis pour suivre l'état de la biodiversité et son évolution, ainsi que pour fournir des informations sur les moyens d'améliorer l'efficacité des politiques et des programmes de gestion. Ces indicateurs couvrent sept domaines prioritaires comprenant la réduction du rythme de perte de biodiversité, les réponses aux principales menaces, la promotion de son utilisation durable et le maintien de la santé des écosystèmes.

Bien que nous manquions encore de données mondiales complètes pour évaluer les progrès accomplis vers l'objectif 2010, ces indicateurs permettent néanmoins de décrire des tendances en termes de biodiversité. Pris tous ensemble, ils nous permettent d'établir les tendances actuelles concernant certains aspects importants de la biodiversité.



À quel rythme la biodiversité disparaît-elle ?

Le premier domaine prioritaire pour 2010 consiste à réduire le rythme de perte de biodiversité, à l'échelle des écosystèmes, des espèces et des gènes.

Au cours des 50 dernières années, l'homme a transformé les écosystèmes plus rapidement et plus profondément qu'à aucune autre période de l'histoire humaine. Par exemple, la transformation de forêts en cultures et pâturages se poursuit à une vitesse alarmante. Des tendances négatives similaires ont été observées dans d'autres écosystèmes, comme les prairies, les savanes, les déserts et dans les écosystèmes côtiers, marins et d'eau douce.

L'abondance et la distribution de certaines espèces sont un indicateur de la qualité d'un écosystème. Plusieurs études ont révélé que la

taille des populations et/ou leur répartition géographique sont en déclin pour la majorité des espèces examinées. On compte parmi les exceptions les espèces domestiques, les espèces exotiques envahissantes et les espèces protégées par des mesures spécifiques.

On estime que, depuis quelques siècles, les êtres humains sont responsables d'un rythme d'extinction jusqu'à 1000 fois supérieur au rythme naturel. D'après la Liste rouge des espèces menacées publiée par l'UICN, jusqu'à une espèce sur deux est menacée d'extinction dans des groupes bien étudiés comme les amphibiens, les oiseaux et les mammifères. Et la situation continue de se dégrader.

La diversité génétique des espèces cultivées et domestiquées est très importante pour l'homme

parce qu'elle permet à ces espèces de s'adapter à l'évolution de leur environnement. On estime qu'un tiers des races d'animaux domestiques sont actuellement menacées d'extinction. Quant aux espèces non cultivées, leur diversité génétique est surtout menacée par leur surexploitation, ainsi que par la destruction et la fragmentation de leurs habitats.

Les zones protégées sont cruciales pour contrer la perte continue d'écosystèmes et d'espèces. Elles couvrent aujourd'hui environ un huitième de la surface terrestre de la planète, mais seulement une petite fraction des zones maritimes et côtières. Cependant, la proportion de zones protégées varie fortement d'une zone écologique à l'autre et de nombreux types d'écosystèmes ne sont pratiquement pas protégés du tout.

La santé des écosystèmes affecte-t-elle les ressources qu'ils fournissent ?

Le deuxième domaine prioritaire consiste à maintenir l'intégrité des écosystèmes et leur capacité à subvenir aux besoins de l'homme.

La pêche intensive a provoqué le déclin de nombreuses espèces, notamment la morue et le thon. Dans l'Atlantique nord, les populations de grands poissons ont diminué de deux tiers au cours des 50 dernières années. Les poissons les plus appréciés par l'homme deviennent de plus en plus rares, obligeant celui-ci à se tourner vers des poissons plus petits et des invertébrés et entraînant en fin de compte une réduction globale de l'offre pour la consommation humaine.

Dans de nombreux écosystèmes terrestres et d'eau douce, les activités humaines ont provoqué la fragmentation des habitats. Dans ces habitats fragmentés, le nombre d'individus par espèce diminue, ce qui augmente le risque d'extinction locale. Les forêts et les systèmes fluviaux ont tous deux des taux de fragmentation élevés.

La qualité des eaux intérieures s'est vue affectée par la pollution, une sédimentation plus importante, le changement climatique, l'extraction d'eau douce pour l'agriculture, l'industrie et la consommation humaine, ainsi que des altérations physiques comme le détournement et la canalisation de cours d'eau. Depuis les années 80, la qualité des eaux de rivière s'est améliorée en Europe et en Amérique du Nord et du Sud, mais elle s'est dégradée en Afrique, en Asie et dans la région du Pacifique.

Quelles sont les principales menaces pour la biodiversité ?

Le troisième domaine prioritaire a trait aux cinq menaces majeures pour la biodiversité : les espèces exotiques envahissantes, l'augmentation de la charge en éléments nutritifs et la pollution, le changement climatique, l'altération des habitats et la surexploitation.

L'utilisation d'engrais à grande échelle contribue à la productivité croissante de l'agriculture. Cependant, l'azote et le phosphore présents dans ces engrais peuvent avoir de graves conséquences sur l'environnement. La production industrielle d'azote a fort augmenté depuis 1960.

Les espèces exotiques envahissantes peuvent avoir des impacts dévastateurs sur les espèces indigènes, provoquant des extinctions et affectant aussi bien les écosystèmes naturels que cultivés. Certaines maladies exotiques et espèces envahissantes nuisibles peuvent occasionner des coûts colossaux. Depuis peu, le rythme d'introduction d'espèces exotiques et les risques apparentés ont fortement augmenté, surtout à cause de l'augmentation des voyages, du commerce et du tourisme.



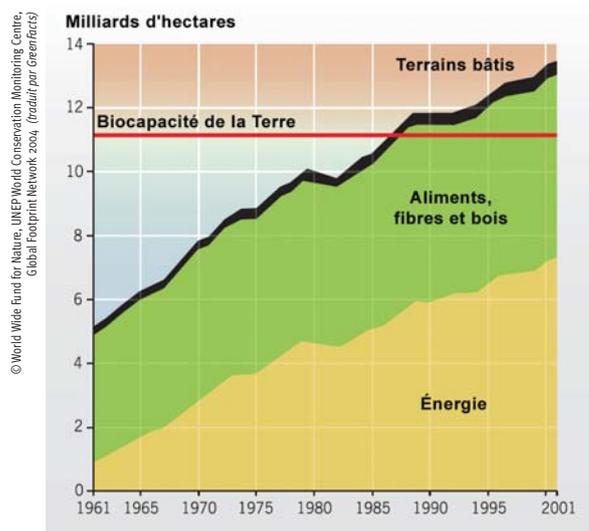
© Deb Rinaldis

Dans quelle mesure utilise-t-on les écosystèmes de manière durable ?

L'utilisation durable de la biodiversité est le quatrième domaine prioritaire du cadre d'actions pour 2010. Des indicateurs potentiels pourraient être la proportion d'écosystèmes gérés durablement ou respectant certains critères de durabilité.

L'empreinte écologique est un concept calculant les surfaces de terre et d'eau nécessaires pour faire vivre une population humaine donnée sur base de sa consommation d'énergie, de nourriture, d'eau, de matériaux de construction et d'autres biens de consommation. En 1961 l'humanité consommait à peu près la moitié de la capacité de la Terre à renouveler ses ressources naturelles. Aujourd'hui cette capacité a été dépassée, et la surconsommation continue d'augmenter.

Empreinte écologique mondiale: nous dépassons la capacité de la planète à renouveler ses ressources



Ce texte est un résumé fidèle du rapport de la Convention sur la diversité biologique (CDB) : « Perspectives mondiales en matière de diversité biologique », deuxième édition. Une version web de ce résumé, ainsi qu'un résumé plus long et plus détaillé sont disponibles sur www.greenfacts.org/fr/perspectives-mondiales-

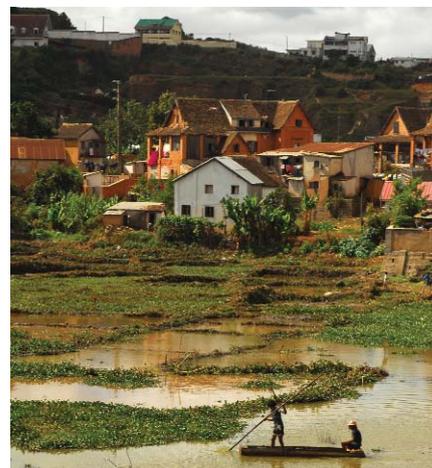
Quels sont les autres objectifs de la CDB?

Le cinquième domaine prioritaire se penche sur les connaissances traditionnelles des peuples indigènes et des communautés locales, qui fournissent les bases de la gestion et de la protection de la biodiversité locale. La perpétuation de ce savoir est fort préoccupante étant donné qu'il ne se transmet souvent qu'en langues indigènes qui ne sont généralement parlées que par un nombre restreint de personnes.

Un partage juste et équitable des bénéfices provenant des ressources génétiques – qui constitue le sixième domaine prioritaire – encouragerait la protection de la biodiversité.

Certains pays ont mis en vigueur des lois contrôlant l'accès aux ressources génétiques. Cependant, il n'y a pas de source centralisée d'information fiable sur l'accès à ces ressources au niveau national et sur les mesures de partage des bénéfices.

Le septième domaine prioritaire concerne les ressources financières et techniques requises pour que la Convention soit appliquée, en particulier dans les pays en voie de développement. L'aide globale allouée aux pays en voie de développement diminue depuis 1998.



© Daniele Sangermani

Comment la Convention sur la diversité biologique est-elle mise en œuvre?

Traduire le contenu de la Convention en politiques et mettre celles-ci en pratique représente un défi majeur.

Les instruments politiques développés par la Convention comprennent:

- des programmes de travail thématiques couvrant sept biomes principaux ;
- des programmes de travail sur le transfert de technologie, les zones protégées et la classification des organismes (taxinomie) ;
- des lignes directrices et des principes sur des sujets liés à tous les domaines thématiques, dont la surveillance de la biodiversité, l'évaluation des impacts, les mesures incitatives, et les espèces exotiques envahissantes.

La Conférence des Parties a adopté en 2002 un Plan stratégique comprenant quatre objectifs. Les progrès réalisés ont été :

- raisonnables en ce qui concerne la promotion de la coopération internationale pour le soutien de la Convention ;
- limités pour ce qui est de garantir que les Parties puissent mettre en œuvre la Convention ;
- loin d'être suffisants concernant la planification et la mise en œuvre, au niveau national, d'actions visant à atteindre les objectifs de la Convention ;
- mitigés en ce qui concerne la prise de conscience de l'importance de la biodiversité et de la Convention.

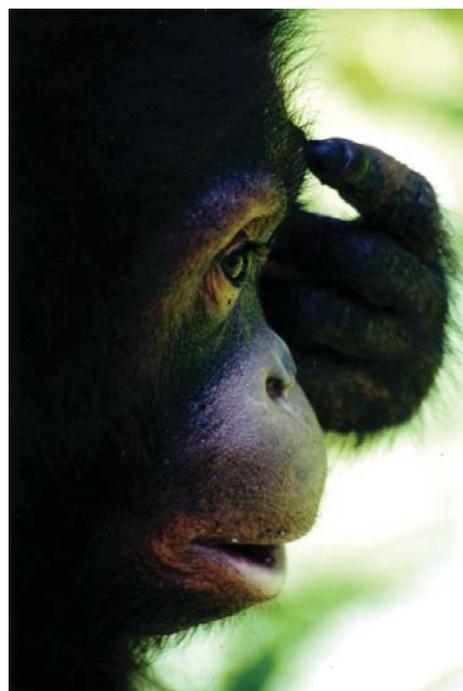
L'objectif biodiversité 2010 est-il en voie d'être atteint ?

Tant une analyse des tendances actuelles que les différents scénarios plausibles indiquent que la perte de biodiversité devrait se poursuivre dans le futur et certainement au-delà de 2010. Des efforts supplémentaires sans précédents, à tous les niveaux, seront nécessaires pour atteindre l'objectif 2010.

Il est trop tôt pour évaluer les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique, mais les perspectives sont meilleures pour certains objectifs que pour d'autres. Bon nombre pourront être atteints si la Convention est convenablement mise en œuvre. Cependant, il semble très improbable que tous les objectifs soient atteints au niveau mondial d'ici 2010.

Selon les prévisions, la plupart des facteurs provoquant une perte de biodiversité – la transformation des habitats, le changement climatique, les espèces exotiques envahissantes, la surexploitation et la pollution – devraient rester constants ou augmenter dans un avenir proche. Des actions supplémentaires sont requises pour les diminuer.

Il est impératif d'intégrer la problématique de la biodiversité dans les plans, programmes et politiques économiques et de développement, ainsi que d'impliquer les principaux acteurs des secteurs économiques clés. Plus spécifiquement, ces préoccupations devraient être intégrées dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'énergie, dans les politiques commerciales et dans les stratégies de réduction de la pauvreté.



© Daniele Sangermani

Conclusion: Quelles mesures faut-il prendre ?

De nombreux progrès ont été réalisés en termes de développement de politiques et d'outils visant à mettre en œuvre la Convention sur la diversité biologique, mais jusqu'à présent la mise en œuvre au niveau national a été limitée. Des actions urgentes et sans précédent sont nécessaires si l'on veut atteindre l'objectif 2010.

Afin d'y parvenir, les Parties de la Convention se doivent de développer et d'assurer, au niveau national, la mise en œuvre de stratégies et de plans d'actions détaillés pour la biodiversité. Il leur faut également promouvoir la prise de conscience de l'importance de la biodiversité et intégrer les questions de biodiversité au sein des politiques nationales, programmes et stratégies liés au commerce, à l'agriculture, à l'exploitation des forêts et à la pêche, ainsi que dans la planification du développement.

Les réunions de la Conférence des Parties à la Convention donnent l'occasion de convenir d'actions répondant aux menaces qui pèsent sur la biodiversité. Atteindre les objectifs de la Convention implique que tous les pays du monde agissent de concert. Tous les pays devraient ainsi adhérer à la Convention, vu qu'il est crucial de préserver la vie sur terre.

En tant qu'individus, nous avons tous un rôle essentiel à jouer dans la conservation de la biodiversité et son utilisation durable. Nous pouvons exiger des actions à tous les niveaux de gouvernement. De plus, dans nos choix quotidiens, nous pouvons tous avoir des impacts positifs directs sur la biodiversité et l'état des écosystèmes de notre planète, par exemple en soutenant la consommation durable et la réduction des déchets.

Les entreprises devraient également prendre leurs responsabilités par rapport aux impacts environnementaux de leurs activités et choisir des fournisseurs qui adoptent des pratiques durables.

GLOSSAIRE GLOSSAIRE GLOSSAIRE GLOSSAIRE GLOSSAIRE GLOSSAIRE GLOSSAIRE GLOSSAIRE

Biodiversité – Le terme "biodiversité" vient de la contraction de l'expression anglaise "biological diversity", soit "diversité biologique". La biodiversité reflète le nombre, la variété et la diversité des organismes vivants. Le terme désigne à la fois la diversité au sein des espèces (diversité génétique), entre les espèces (diversité d'espèces) et entre les écosystèmes (diversité d'écosystèmes).

Changement climatique – La Convention Cadre de Nations Unies sur les Changements Climatiques définit ces changements climatiques comme " les changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ".

Durabilité – Capacité d'un développement, d'un mode de production ou d'un système

à répondre aux besoins présents et locaux sans empêcher les générations futures ou les populations vivant ailleurs de subvenir à leurs propres besoins.

Ecosystème – Système où des organismes vivants interagissent avec leur environnement physique. Les limites de ce qu'on peut appeler un écosystème sont assez arbitraires et dépendent de ce qui retient l'attention ou du thème de l'étude. Ainsi, un écosystème peut se limiter à un espace très réduit ou s'étendre à toute la Terre.

Espèces – Groupe d'organismes distincts de tous les autres groupes d'organismes et capables de se reproduire et d'engendrer une descendance fertile. Il s'agit de la plus petite unité de classification pour les plantes et les animaux.

Espèces envahissantes – Une espèce étrangère est une espèce introduite en

dehors de son aire de répartition habituelle. Les espèces étrangères envahissantes sont des espèces étrangères qui, en se propageant et en s'établissant, provoquent des modifications dans les écosystèmes, les habitats ou les espèces.

Transformation des habitats – Modification des conditions environnementales locales dans lesquelles vit un organisme. Les habitats sont transformés de manière naturelle par les sécheresses, les maladies, les incendies, les ouragans, les glissements de terrain, les éruptions volcaniques, les tremblements de terre, les légères variations dans les températures saisonnières ou les précipitations, etc. Cependant, ces transformations sont généralement induites par les activités humaines telles que la modification dans l'affectation des terres et la modification physique des rivières, ou encore le captage d'eau dans les rivières.

A propos de ce dépliant

Ce dépliant présente un résumé fidèle, réalisé par GreenFacts, du rapport scientifique de la Convention sur la diversité biologique (CBD) intitulé « Global Biodiversity Outlook 2 », un rapport de consensus scientifique de référence en la matière.

Ce rapport évalue la situation et les tendances actuelles en termes de biodiversité ainsi que les principaux facteurs entraînant une perte de biodiversité. Il fournit des preuves indéniables de l'importance de la biodiversité pour l'homme. Le rapport passe rapidement en revue l'état de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et sa contribution vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU. Alors que 2010 se profile à l'horizon, ce document identifie les actions essentielles qu'il faudra réaliser à tous les niveaux si l'on veut atteindre l'objectif 2010.

Ce résumé, ainsi qu'un résumé plus détaillé, est disponible sur www.greenfacts.org/fr/perspectives-mondiales-biodiversite/

Produit par:



GreenFacts est une organisation indépendante sans but lucratif qui publie en ligne des résumés fidèles de documents de consensus scientifique produits par des organismes internationaux réputés tels que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire ou l'Organisation mondiale de la Santé. Tous les résumés de GreenFacts sont revus par des experts indépendants.
www.greenfacts.org | 2007@greenfacts.org | Tél: +32 (0)2 211 34 88

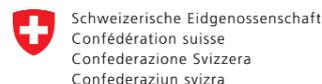
En collaboration avec :



Convention sur la
diversité biologique

Signée par 150 gouvernements au Sommet de la Terre de Rio, la CDB vise à assurer la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation des ressources génétiques
www.cbd.int | secretariat@cbd.int | Tél: +1 514 288 2220

Publié avec l'aimable soutien de :



Direction du développement
et de la coopération DDC

Imprimé avec l'aimable soutien de :



RIO
TINTO

SVEZ



Distribué avec l'aimable soutien de :

